



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/S-19/18
11 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
23-27 juin 1997
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Lettre datée du 9 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, à titre de contribution à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, le texte de l'esquisse du projet de Programme solaire mondial et de la Déclaration sur l'énergie solaire et le développement durable adoptée lors du Sommet solaire mondial tenu à Harare en septembre 1996.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Machivenyika T. MAPURANGA

* A/S-19/1.

97-16893 (F) 230697 230697



/...



SOMMET SOLAIRE MONDIAL



PROGRAMME SOLAIRE MONDIAL 1996 - 2005 : Une Esquisse

1. INTRODUCTION

Cette esquisse du projet de Programme Solaire Mondial 1996-2005 (PSM), qui doit être lancé au Sommet solaire mondial, tenu les 16 et 17 septembre 1996 à Harare au Zimbabwe, tend à résumer les points forts du PSM et son activité déterminante, le Processus du Sommet solaire mondial 1996-2005.

Le PSM est un espace ouvert à un large partenariat d'organisations et de gouvernements désireux de coopérer dans le but de promouvoir l'adoption et l'utilisation plus large des sources d'énergie renouvelables. Pour y parvenir, des objectifs convenus, des normes appropriées, des mécanismes de coopération, des mesures d'incitation et une mise en commun des ressources seront nécessaires. Le PSM aura essentiellement l'effet bénéfique d'améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de personnes, notamment dans les zones rurales, et de créer de nouveaux emplois par l'implantation d'entreprises. Le PSM est une réponse au défi lancé par le Sommet de la Terre, qui demande à tous les pays de prendre des mesures appropriées pour réduire la pollution en introduisant des technologies propres ; de cette façon le PSM nous mettra sur la voie d'une "autoroute solaire" conduisant à un développement durable.

Le PSM se traduira pendant la période 1996-2005 par l'élaboration et l'exécution de projets nationaux, régionaux et internationaux hautement prioritaires sous l'autorité et selon les directives de la Commission solaire mondiale.

2. ANTECEDENTS

Des changements rapides de nature politique, sociale et économique se produisent partout, apportant aussi bien espoir que désespoir aux êtres humains, dans les différentes régions du monde. En matière d'énergie, le monde d'aujourd'hui semble s'être polarisé. Soixante-quinze pour cent de l'humanité, qui vit dans les pays en développement, ne compte que pour 25 % dans la consommation totale d'énergie. Plus d'un milliard d'habitants de pays en développement ne disposent d'autres sources d'énergie que leurs sources traditionnelles (bois de feu et autres formes de biomasse). Plus de deux milliards d'êtres humains, dans ces pays, n'ont pas l'électricité. C'est pour tenter de relever ce défi et de satisfaire les besoins élémentaires en énergie de ces populations que l'UNESCO, dans le cadre d'un partenariat étendu avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, les organisations internationales, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées, a lancé en 1993 une initiative d'intérêt général - un processus de communication de trois ans, connu sous le nom de Processus du Sommet solaire mondial (PSSM). Le Processus visait à accroître la

compréhension universelle du rôle que peuvent jouer les énergies renouvelables dans la fourniture d'énergies propres aux milliards d'hommes et de femmes vivant dans les zones isolées des pays en développement, en créant de nouvelles possibilités d'emplois, en améliorant les services de santé, en contribuant à préserver l'environnement et, de plus, en développant et renforçant l'esprit de coopération internationale par la communication interrégionale, l'échange de connaissances spécialisées et de technologies. Le Programme solaire mondial 1996-2005 (PSM) est considéré comme un instrument permettant d'atteindre les objectifs du Processus du Sommet solaire mondial.

3. LE PROGRAMME ET SON CONTENU

Le Programme solaire mondial est issu des diverses consultations régionales de haut niveau entreprises partout dans le monde pendant les trois dernières années. Il est conçu comme un engagement mondial nécessaire et un effort coordonné majeur des divers acteurs nationaux et internationaux visant à élaborer et réaliser quelque 300 projets hautement prioritaires relatifs aux énergies renouvelables, d'intérêt national, régional et international, sur une période de dix ans, de façon à démontrer la faisabilité technique, la viabilité économique ainsi que l'acceptabilité sociale et politique de ces projets. Le programme doit être envisagé comme une mission commune exigeante associant les gouvernements, les grandes organisations et institutions de financement internationales, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les institutions scientifiques et de recherche, les universités, etc., pour promouvoir l'exploitation et la diffusion des énergies renouvelables.

4. LES BUTS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les buts et objectifs du Programme solaire mondial 1996-2005 sont les suivants :

- renforcer la compréhension du rôle que les sources d'énergie renouvelables peuvent jouer dans la préservation de l'environnement, dans la fourniture de services énergétiques, en particulier dans les zones rurales et isolées, la création d'emplois et l'amélioration de la situation socio-économique des populations rurales, particulièrement des femmes dans les pays en développement, et favoriser une plus grande indépendance énergétique ;
- développer un climat politique, social et économique favorable aux énergies renouvelables en démontrant la viabilité économique et l'acceptabilité sociale des projets s'y rapportant ;
- promouvoir et harmoniser la coopération en matière d'éducation, de formation et de recherche, ainsi que pour le transfert des résultats de la recherche au secteur industriel, aux niveaux régional, interrégional et international ;
- renforcer l'engagement de la communauté internationale et, plus spécialement, celle des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, aussi bien que l'implication nationale de chaque pays, et
- renforcer les capacités technologiques et industrielles locales et encourager la création de mécanismes de financement et de distribution à petite échelle.

5. PORTEE DU PROGRAMME

Le programme comprend des projets dont la portée géographique et les avantages sont variables. Certains ont été identifiés par les gouvernements eux-mêmes comme étant des projets nationaux de toute première priorité. Ces projets - les projets nationaux de haute priorité - non seulement serviront les intérêts des pays concernés mais apporteront des renseignements utiles aux autres pays.

D'autres projets, d'utilité régionale, ont été retenus lors des diverses consultations régionales qui ont eu lieu dans différentes parties du monde, au cours des trois dernières années. Ce sont les projets régionaux de haute priorité qui sont au bénéfice de toute une région.

Enfin, il y a les projets internationaux d'intérêt universel, qui ont été circonscrits et approuvés lors des réunions régionales ministérielles et d'experts de haut niveau, ainsi que des réunions des conseils solaires régionaux organisés depuis 1993 dans le cadre du Processus du Sommet solaire mondial. Chacun de ces projets est résumé succinctement ci-après :

- *Electrification rurale* - Dans les zones rurales et/ou isolées de la planète, plus de 400 millions de foyers n'ont pas accès à l'électricité.
- *Programme global d'éducation et de formation* - Le projet vise à diffuser efficacement l'information et à offrir une formation appropriée aux ingénieurs, techniciens et utilisateurs des technologies associées à l'énergie solaire, ainsi qu'aux décideurs, hommes d'affaires et industriels.
- *Dessalement et purification de l'eau* - L'objectif de ce projet est de mettre en route la réalisation d'un programme mondial de dessalement de l'eau qui devrait proposer des moyens nouveaux pour approvisionner les zones rurales en eau potable en utilisant les énergies renouvelables.
- *Information et communication* - Les objectifs sont les suivants : fournir l'information nécessaire tant aux décideurs qu'au grand public, pour les sensibiliser au potentiel que représentent les énergies renouvelables, et assurer la mise en commun des compétences et du savoir-faire professionnels en ce qui concerne les technologies et systèmes d'exploitation des énergies renouvelables.
- *Politique industrielle, pénétration du marché et transfert de technologies* - Il s'agit d'établir des règles pour la prise en compte des énergies renouvelables dans les méthodes de planification courantes et l'élaboration des projets : d'établir des circuits nouveaux d'information pour diffuser les technologies appropriées dans les groupes cibles de professionnels et de distributeurs ; de mettre sur pied des mécanismes pour encourager les initiatives en matière de partage de technologies Nord-Sud et Sud-Sud, aux niveaux régional et local ; et de soutenir le marché par des activités efficaces de recherche-développement qui permettent d'étudier des concepts novateurs et de favoriser l'adoption des technologies nouvelles, en se fondant sur les renseignements fournis par les utilisateurs finals.

6. STRATEGIE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme solaire mondial prévoit que ses objectifs seront atteints par une action internationale concertée nécessitant une coopération et une participation suivies de la part des gouvernements, des organisations internationales, des institutions de financement bilatéral et multilatéral, des organisations non gouvernementales du secteur privé, des organismes de recherche et des universités, etc. Comme le programme vise à mettre en oeuvre les projets hautement prioritaires, d'importance nationale ou régionale, présentés par divers gouvernements, il confère une importance stratégique à la continuité du soutien inter- et intra-gouvernemental, ainsi qu'à la mobilisation du secteur privé.

7. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Diverses consultations régionales sur ce point ont montré qu'à l'heure actuelle, dans certains pays, des crédits budgétaires ont déjà été ouverts pour la recherche-développement, l'éducation et la formation en matière d'énergies renouvelables. Il est cependant devenu de plus en plus évident que, pour exploiter les énergies renouvelables, il faut développer les mécanismes de financement par les gouvernements et le secteur privé, comme par les organismes de financement et de développement. En outre, il est indispensable de créer d'autres possibilités de financement, qui soient novatrices, comme le micro-financement et la mise à contribution des capitaux privés pour compléter des ressources publiques insuffisantes. On compte que les gouvernements et les organismes internationaux et régionaux de développement et de financement accorderont une haute priorité au financement des projets relatifs aux énergies renouvelables identifiés par le PSM.

8. MODE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les modalités de mise en oeuvre du programme seront mises au point lorsque ce dernier aura été officiellement lancé par le Sommet solaire mondial. Sous la direction générale de la Commission solaire mondiale, la structure du programme sera précisée dans les neuf mois qui suivront le Sommet par des délibérations intensives et des négociations appropriées, étant entendu que le programme n'est pas limité, c'est-à-dire que de nouveaux projets peuvent y être inclus au cours de la période sur laquelle il porte.

La mise en oeuvre du programme se fera, autant que possible, dans le cadre d'accords de partenariat et en utilisant largement les structures existantes. Au niveau international, les diverses organisations et institutions concernées seront responsables de l'exécution des projets, dans leurs domaines de compétence respectifs. Il en sera de même au niveau régional, où les conseils solaires régionaux, créés lors des réunions préparatoires régionales du Sommet solaire mondial, seront chargés de la coordination et du contrôle continu des activités.

Bien que l'UNESCO soit disposée à continuer d'assurer le secrétariat de la Commission solaire mondiale, un accroissement substantiel de la participation des principaux acteurs au niveau international intergouvernemental sera indispensable pour que le Programme solaire mondial 1996-2005 puisse être réalisé et mené à bien.



SOMMET SOLAIRE MONDIAL



DECLARATION DE HARARE SUR L'ENERGIE SOLAIRE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis ou officiellement représentés à Harare, à l'occasion du Sommet solaire mondial, tenu à l'invitation du Gouvernement du Zimbabwe et à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en collaboration avec des institutions et organisations internationales, pour lancer un programme d'activités solaires à l'échelle du globe intitulé Programme Solaire Mondial 1996-2005,

1. Reconnaissons l'importance du rôle que les sources d'énergie renouvelables, solaire et autres, telles que l'énergie éolienne, géothermique, hydraulique, de la biomasse et des océans, ainsi que l'efficacité énergétique devraient jouer dans la fourniture de services énergétiques et dans l'utilisation durable des ressources de l'environnement pour le bien-être de l'humanité ;
2. Réitérons notre appui aux principes et actions visant à promouvoir les systèmes énergétiques pour un développement durable recommandés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, Brésil, en particulier la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Programme Action 21, ainsi que les engagements pris dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
3. Reconnaissons que la fourniture suffisante de services énergétiques à des prix abordables, ainsi que l'adoption de mesures d'économie d'énergie, sont essentielles pour que tous les pays, développés ou en développement, parviennent peu à peu à satisfaire les besoins actuels et à répondre à leur accroissement futur, tout en réduisant les risques de dégradation de l'environnement, et à exploiter tout le potentiel des sources d'énergie renouvelables ;

4. Reconnaissons qu'il est nécessaire d'accroître sensiblement l'accès à l'énergie des pays en développement et que des approvisionnements en énergie suffisants peuvent améliorer les conditions de vie, diminuer la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, promouvoir les petites entreprises et créer des activités génératrices de revenus, en particulier dans les zones rurales et isolées, réduisant ainsi les migrations des populations rurales vers les centres urbains ;
5. Reconnaissons que le rôle de l'énergie solaire dans chaque pays doit être intégré et spécifié dans sa politique nationale relative à l'énergie ;
6. Reconnaissons que la mise en valeur, la diffusion et l'utilisation généralisée de l'énergie solaire rencontrent des difficultés, en particulier en ce qui concerne la gestion, la maintenance et le financement des installations ainsi que l'accès aux données, à l'information, aux moyens d'éducation et de formation et à la technologie dans ce domaine ;
7. Reconnaissons que l'accroissement de l'utilisation de l'énergie solaire peut réduire la dégradation de l'environnement résultant d'activités humaines dommageables telles que la pollution industrielle et la déforestation, et qu'il incombe aux gouvernements ainsi qu'à tous les secteurs de la société civile de travailler ensemble pour trouver des solutions viables aux problèmes menaçant le développement durable de l'humanité ;
8. Soulignons le fait que le contrôle des émissions de gaz à effet de serre et autres gaz et substances dans l'atmosphère rend nécessaire le recours à des systèmes énergétiques rationnels et efficaces, notamment ceux faisant appel à l'énergie solaire ;
9. Reconnaissons que les organisations non gouvernementales concernées jouent un rôle important dans l'exploitation et la diffusion de l'énergie solaire ;
10. Reconnaissons que les femmes ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'énergie solaire et qu'elles pourront largement bénéficier de son utilisation ;
11. Sommes convaincus que le développement et l'utilisation durables de l'énergie solaire requièrent un renforcement des capacités aux niveaux local et national associé à la réforme des politiques et au partage des technologies entre les nations, en particulier grâce à des efforts cohérents visant à l'acquisition et à la mise au point de technologies par les pays en développement .

En conséquence, nous

12. Nous engageons à oeuvrer en vue d'une utilisation accrue de l'énergie solaire pour renforcer le développement économique et social de tous les peuples; l'appui et la promotion de ces efforts devraient être des buts très importants pour nos gouvernements, la communauté internationale et tous les secteurs de la société, en particulier les populations vivant dans des communautés rurales et insulaires, isolées et défavorisées ;
13. Nous engageons à oeuvrer pour établir des politiques et des mécanismes efficaces capables d'accélérer et de faciliter l'utilisation de l'énergie solaire en éliminant les chevauchements d'efforts ainsi que les délais administratifs, et en encourageant la coopération internationale, y compris la participation à des organismes régionaux et internationaux et à des organisations scientifiques et techniques ;
14. Nous engageons à utiliser plus largement l'énergie solaire en recourant à la mise en place d'une assistance technique et de financements suffisants, à utiliser pleinement les fonds internationaux existants, et à faciliter la participation accrue à la fois des secteurs public et privé.

Pour atteindre ces objectifs, nous :

15. Appelons toutes les nations à participer à la mise en place et à l'exécution du Programme solaire mondial 1996-2005 ;
16. Invitons la Commission solaire mondiale à continuer d'assurer à un haut niveau une autorité et une orientation afin d'atteindre les objectifs du Sommet, et l'UNESCO à continuer de jouer un rôle prépondérant dans la mise en place du Programme solaire mondial 1996-2005, en étroite coopération avec les organisations internationales compétentes ;
17. Invitons le Secrétaire général de l'ONU et les Chefs des secrétariats, des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies ainsi que les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et de recherche, et le secteur privé à participer à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005.

HARARE, 17 septembre 1996